

Commune de PIGNANS



Département du VAR
Arrondissement de BRIGNOLES

Extrait du registre des Arrêtés du Maire
Du 05 juillet 2022

ARRÊTÉ N° 2022/278

Le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, Art. L2212.1 et 2,

Vu le Code des Communes (partie réglementaire),

Vu le Code de la Route,

Considérant la demande en date du 05 juillet 2022 de Madame MEUNIER Mylène tendant à obtenir l'autorisation de stationner sur la voie publique communale en vue d'un emménagement rue Cotte-Paille,

ARRÊTE

Article 1 :

Le pétitionnaire est autorisé à stationner un véhicule sur la place de l'Église afin de procéder à un emménagement au n° 10 rue Cotte-Paille, tel que présenté dans sa demande, en prenant soin de ne pas dégrader, de quelque manière que ce soit ladite voie.

Article 2 :

La présente permission de voirie est valable le lundi 11 juillet 2022.

Article 4 :

Le pétitionnaire ou son mandataire sera et demeurera seul responsable de tout incident ou accident qui pourrait survenir du fait de ces opérations.

Article 5 :

Madame la Directrice Générale des Services de la Mairie, Monsieur le Capitaine commandant la communauté de brigades du Luc-en-Provence, Monsieur le responsable des Services Techniques communaux, Messieurs les agents de Police Municipale, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à PIGNANS, le 05 juillet 2021.

Le Maire,
Fernand BRUN